



Pôle Ressources
Groupement des Ressources Humaines
Service Formation-Sport
Affaire suivie par : Ltn Sylvain JACQUEMETTON
T : 04.37.62.18.94
E : fs.em@sdis01.fr
N/réf : PR/GRH/SFS/2020-24

Bourg-en-Bresse, le 23 juillet 2020

Note d'information

Objet : évolution de la formation Chef d'Agrès une équipe Moyen Elévateur Aérien (CA MEA)

Réf. : arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers du 22 août 2019

: circulaire du 18 décembre 2007 relative à la formation des manipulateurs de MEA

P.J. : attestation de formation équipier et chef d'agrès MEA

Faisant suite à la délibération du Conseil d'Administration du SDIS en date du 9 juillet, veuillez prendre en compte les évolutions de formations suivantes :

Dispositions transitoires :

Les agents titulaires, avant le 31 décembre 2019, des formations de chef d'agrès une équipe et d'au moins l'une des deux formations suivantes :

- Opérateur MEA ;
- Conducteur MEA (EPA, BEA, ...).

Se voient attribuer la formation citée en objet et leur Livret Individuel de Formation (LIF) alimenté en conséquence. Ils doivent suivre au cours de l'année 2020 la FMPA correspondante à cet(te) emploi/activité afin de développer et maintenir les compétences identifiées dans le référentiel national.

Dispositions pérennes :

L'accès à la formation est réservé aux sergents de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires. Seuls les SPV affectés dans un CIS doté d'un MEA peuvent suivre cette formation. Ces derniers doivent être titulaires de cette formation lorsqu'ils souhaitent accéder à la formation de chef d'agrès tout engin.

La formation CA MEA est organisée par les groupements territoriaux, sur demande des chefs de CIS qui en identifient le besoin. Elle est planifiée sur 24 heures et répartie de la manière suivante :

- 16 heures de formation sur les connaissances et techniques opérationnelles liées à cet agrès (EPA, BEA, prévention, lutte contre l'incendie, sauvetage...). A l'issue l'agent validé reçoit un diplôme de chef d'agrès MEA. Néanmoins, il ne peut pas assurer les missions opérationnelles sur cet(te) emploi/activité.

- 8 heures de formation complémentaire réalisée sur le MEA affecté dans le CIS de l'agent qui lui permettent de connaître les spécificités, les règles d'emploi et de sécurité propre à l'engin de son unité et d'identifier les particularités du secteur opérationnel. Une fois réalisée le chef de CIS complète et adresse l'attestation en pièce jointe de cette note au service formation-sport, cela génère l'emploi/activité correspondant. Cette attestation est également utilisée pour la formation, en interne au CIS, des équipiers MEA et en cas de changement de MEA voire de mobilité d'un agent.

La formation "opérateur MEA" est supprimée des cursus de formation.

SIGNÉ

(original du document disponible auprès du service rédacteur)

Destinataires :

Pour action :

- Les chefs de CIS dotés d'un Moyen Elevateur Aérien ;
- Les chefs du bureau formation des groupements territoriaux

Pour information :

- CT conduite et incendie



SDIS de l'Ain
Service Formation - Sport

PROCES VERBAL DE VALIDATION DES COMPETENCES

- DE CHEF D'AGRES D'UN MOYEN ELEVATEUR AERIEN ET D'OPERATEUR EN PLATEFORME/NACELLE**
 EQUIPIER MEA

	Matricule	Nom	Prénom	CIS	Date de naissance	TYPE DE MEA*	Emploi ou Activité exercé(e)**	Dates	Nombre d'heure	Apte / Inapte
1										
2										
3										
4										
5										
6										

* à préciser entre BEA BRONTO32 / EPC 30 MAGIRUS / EPC 30S CAMIVA/ EPS 30 CAMIVA / EPS24 CAMIVA

** à préciser chef d'agrès ou équipier

Cette formation réalisée au sein du CIS, après validation de la formation de chef d'agrès d'un MEA ou après validation de la formation équipier lutte incendie (en fonction du profil) a pour objectif :

- 1/ de connaître les spécificités, les règles d'emploi et de sécurité propre au MEA de leur CIS
- 2/ de connaître les particularités du secteur opérationnel liées à cet agrès.

DATE :

Le Formateur
Nom et signature

Le Chef de CIS
Nom et signature